

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

défilé l'importance qu'il mérite, et qu'il possède incontestablement, même si on n'est pas partisan de la parade. Il y va du bon renom de l'arme !

Il va sans dire que les diverses remarques que nous venons de formuler sur l'artillerie aux dernières manœuvres sont faites sans parti pris et sans esprit de dénigrement à l'égard de personne. Au contraire, en relevant les erreurs ou les inexpériences qui se sont produites cet automne, nous avons voulu qu'elles servent d'enseignement non seulement aux participants eux-mêmes, mais à tous les officiers de l'arme à quelque corps d'armée qu'ils appartiennent.

Ed. MANUEL.

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le service de santé de l'armée suisse jugé par un étranger. — Création de deux bataillons d'infanterie. — Démissions. — A la recherche de quartiers-maitres. — Places d'armes et cantines. — L'assurance militaire contre les accidents et la maladie. — ... On demande un général. — *Règlements et prescriptions de service au 1^{er} janvier 1900*. — A la Société romande des Armes spéciales.

Le service sanitaire de l'armée suisse a attiré l'attention, pendant les manœuvres du 1^{er} corps d'armée, en 1899, d'un médecin de régiment autrichien, le Dr Johann Steiner. De retour à Vienne, le Dr Steiner a fait à la Société des médecins militaires, une conférence reproduite par le *Wiener medicinische Wochenschrift*, et dans laquelle il a exposé, avec une parfaite clarté, l'organisation sanitaire de notre armée et fait ressortir ses mérites ; puis il a décrit le fonctionnement du service, tel qu'il a pu l'observer pendant les manœuvres, et certes il n'a pas ménagé son temps pour se trouver sur les points où il pouvait voir quelque chose. Le Dr Steiner est sobre d'appréciations ; elles sont généralement favorables ; à côté de quelques réserves sur des points spéciaux, sur la pesanteur ou le trop peu de mobilité de certaines voitures, ses jugements sont souvent fort élogieux.

« Quant au service sanitaire militaire, dit-il au début de sa conférence, il est organisé de telle sorte qu'indubitablement c'est le plus rationnel qui existe dans toutes les armées, l'armée italienne non exceptée ». Le Dr Steiner a aussi été frappé du rang assigné au service sanitaire, de la considération dont sont entourés ses officiers ; il revient à plusieurs reprises sur ce sujet. Le degré d'instruction atteint par les troupes sani-

taires l'a vivement intéressé; après avoir raconté qu'il a assisté à la démonstration du matériel du lazaret de la 1^{re} division, il ajoute: « Je suis forcé de convenir que tout se passait avec une grande précision, que le chef du lazaret et les chefs d'ambulances agissaient comme l'auraient fait des commandants de troupe expérimentés et donnaient les ordres de telle sorte qu'on n'avait pas l'idée de songer qu'on se trouvait dans une armée de milices ».

— Le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale, en application des articles 23 et 36 de la loi militaire du 13 novembre 1874, de créer, dans les cantons de Bâle-Ville et de Schaffhouse, deux nouveaux bataillons qui porteraient respectivement les numéros 97 et 98. A teneur de la loi, ces deux cantons fournissent chacun un bataillon d'élite; mais, depuis 1874, la population ayant considérablement augmenté, le recrutement de l'infanterie a suivi la même progression, ensorte que les bataillons 54 (Bâle-Ville) et 61 (Schaffhouse) peuvent actuellement être dédoublés; toutefois les nouveaux bataillons ne pourront pas, dès le principe, avoir l'effectif réglementaire et devront être organisés d'abord chacun à 2 ou 3 compagnies seulement.

Cette proposition du Conseil fédéral est probablement la conséquence d'un projet plus étendu qui avait été étudié et présenté par le chef d'arme de l'infanterie. D'après ce projet, il s'agissait, non pas de créer des nouveaux bataillons par dédoublement de certains bataillons existants, mais de créer, dans chaque corps d'arme, des unités dites *fédérales*, au moyen des effectifs supplémentaires détachés des bataillons d'élite qui tous, sauf un seul si je ne fais erreur, présentent des effectifs dépassant plus ou moins considérablement l'état légal. On aurait obtenu ainsi trois bataillons nouveaux, qui auraient pu être groupés en régiments ou affectés à des buts spéciaux. Ces créations nouvelles auraient permis de doter les fortifications du St-Gothard et de St-Maurice, par exemple, des troupes d'infanterie d'élite qui leur sont nécessaires, sans entamer les divisions de l'armée de campagne; il eut été possible, en particulier, de remplacer dans le 4^e régiment d'infanterie, le bataillon n^o 12 affecté actuellement aux fortifications de St-Maurice, et de rendre la liberté au bataillon de carabiniers n^o 1, actuellement enrégimenté avec deux bataillons de fusiliers.

Quelles sont les raisons qui ont amené le Conseil fédéral à réduire ce projet à la création par dédoublement de deux bataillons seulement, qui encore seront incomplets? Est-ce la crainte de toucher à la loi du 13 novembre 1874? Elle a été si souvent corrigée déjà qu'il semble importer peu qu'on la modifie une fois de plus. Est-ce afin d'éviter la formation d'unités composées de troupes de plusieurs cantons? Il en existe déjà, dans les carabiniers et dans les fusiliers; cela ne saurait donc être une difficulté. Est-ce à cause des frais qu'occasionneraient de nouvelles for-

mations ? Les débats nous renseigneront sans doute sur ce point. Je trouve pourtant regrettable qu'on ne soit pas entré dans les vues émises par le chef d'arme de l'infanterie, où qu'on n'ait pas retardé la création d'unités nouvelles jusqu'au moment où on aurait pu étendre cette mesure à toutes les unités de l'infanterie. Il faudra bien en venir une fois à réorganiser notre infanterie, dans son ensemble, et alors, toutes les retouches partielles qu'on aura fait subir à la loi de 1874 constitueront autant de difficultés nouvelles.

— Un vent de démission, violent et extrêmement regrettable, souffle dans les hautes sphères de l'artillerie du 1^{er} corps d'armée. Viennent successivement de remettre leur démission: le colonel Turrettini, chef de l'artillerie, le colonel Charrière, de Sévery, commandant du régiment de corps n° 9, le lieutenant-colonel Ruffieux, commandant du régiment divisionnaire II n° 1, enfin, dans le corps d'instruction, le lieutenant-colonel Chauvet, instructeur de 1^{re} classe. Ce dernier, qui désirait vivement rentrer dans sa ville natale, a accepté les fonctions de commissaire des guerres du canton de Genève. Son départ du corps d'instruction, où il représentait très heureusement la Suisse romande, sera vivement senti. Quant aux autres démissionnaires, on les voit partir avant l'heure et au moment où on était en droit d'attendre beaucoup d'eux encore.

On annonce également la démission du lieutenant-colonel Chuard, commandant du 1^{er} régiment d'infanterie, que ses nombreux devoirs civils et ses occupations empêchent de consacrer à l'armée tout le temps qu'il aurait voulu.

— Une communication du chef de l'infanterie fait ressortir qu'un assez grand nombre de bataillons d'infanterie sont privés de *quartiers-maitres*; il paraît, et ce mal n'est pas récent, que l'on éprouve d'assez grandes difficultés à recruter les officiers d'administration. Ne pourrait-on pas prendre les *quartiers-maitres* parmi les officiers de troupe? je crois qu'on en trouverait là en nombre suffisant; ces officiers présenteraient l'avantage, non sans valeur, de connaître la troupe, ses habitudes, ses besoins; leur instruction militaire ne serait pas à faire et une école spéciale, de courte durée, suffirait pour les mettre en état de remplir leurs nouvelles fonctions; il va sans dire qu'une fois formés ils devraient prendre rang dans la nouvelle hiérarchie avec leur grade et leur ancienneté de brevet et qu'ils y resteraient incorporés.

— La question des *places d'arme de l'infanterie*, dont la situation n'est pas dans toutes les divisions nettement ni également établie, revient périodiquement sur le tapis; cette fois, c'est à propos de la place d'arme de la II^e division, à Colombier. Le canton de Neuchâtel, à qui elle appartient, a déjà fait pour l'améliorer (reconstruction de caserne et établissement

d'une place de tir), des sacrifices considérables et qui lui rapportent fort peu. La dernière convention lui impose, paraît-il, un nouvel agrandissement de la caserne et l'aménagement d'une nouvelle place pour les tirs de combat. Tout cela coûtera gros ; le chef des finances de Neuchâtel parle de 800 000 francs. On trouve cette somme trop forte et hors de proportion avec les ressources du canton et les avantages qu'il en retire. De là grand émoi dans la localité intéressée, Colombier, qui craint de se voir privée de ce qu'elle possède.

Ne faudra-t-il pas, un jour ou l'autre, — et alors mieux vaudrait commencer immédiatement — que la Confédération rachète toutes les places d'armes de l'infanterie ? On recule devant le nombre de millions qu'exigerait cette acquisition ; pourtant, notre armée n'est pas une institution à créer, elle existe, il faut l'instruire, et pour l'instruction, les places d'armes, bien aménagées, sont indispensables. Plusieurs de celles que nous possédons présentent des défauts ; les améliorations ne se réalisent qu'à la suite de longs marchandages avec les cantons ou avec les communes propriétaires et finalement, dans trop de cas, on accepte des solutions incomplètes ou boiteuses (qu'on aille voir ce qui se fait actuellement à la caserne de Lausanne), et le mal est irréparable.

Ne se trouvera-t-il pas une voix autorisée pour demander qu'on étudie une bonne fois, dans tous ses détails et avec toutes ses conséquences le rachat par la Confédération de toutes les places d'armes, et qu'on en finisse. Ce qui souffre le plus de tout cela c'est l'armée, l'instrument de la défense nationale.

A l'occasion du budget, M. le conseiller national Oyez-Ponnaz a proposé que le Conseil fédéral examinât la question de l'exploitation des *cantines militaires* par la Confédération, comme à St-Maurice et au Gothard, et commençât par faire un essai avec quelques cantines. Les circonstances spéciales de St-Maurice et du Gothard rendent peut-être cette pratique nécessaire, mais il n'y a aucune nécessité à l'étendre aux autres cantines militaires. Il paraît que certaines d'entre elles ne donnent pas toute satisfaction. A qui la faute ? sinon aux cantons, en première ligne, qui louent les locaux à des prix souvent exorbitants ; il faut bien alors que les cantiniers se « rattrapent » sur le militaire. Qu'une réforme soit nécessaire, c'est certain ; mais ce n'est pas l'exploitation par l'Etat qui paraît la meilleure. Que la Confédération se porte acquéreur de toutes les casernes, ou qu'elle en devienne partout le locataire principal et qu'elle rétro-cède, à des conditions modérées et avec un cahier des charges serré, les cantines à des gens du métier ; qu'elle donne aux commandants de places, de cours ou d'écoles, l'autorité nécessaire pour faire exécuter les clauses des contrats, cela vaudra mieux. La Confédération a mieux à faire que de se faire « cantinier » ; elle peut, par d'autres moyens, servir plus utilement les vrais intérêts du soldat. Plaçons mieux nos aspirations philan-

thropiques et humanitaires et ayons une sollicitude mieux éclairée pour le soldat. D'ailleurs la cantine, en tant que lieu où l'on débite à la troupe des boissons, est-elle indispensable? Faut-il que le soldat ait à sa portée immédiate l'occasion de consommer des boissons alcooliques? (car c'est de cela surtout dont il s'agit).

— Le Conseil fédéral, par son message du 16 juin 1900, a présenté aux Chambres un projet de *Loi fédérale concernant l'assurance des militaires contre les accidents et la maladie*. Cette loi diffère peu du projet qui a sombré avec la loi générale sur les assurances, repoussée par le peuple suisse. Malgré ce premier échec, le Conseil fédéral estimant que les dispositions de la loi relatives aux militaires, avaient rencontré une approbation à peu près unanime, a résolu de les présenter à nouveau, séparément.

La loi de 1874 sur les pensions est en effet actuellement au-dessous des exigences et n'accorde aux militaires blessés ou malades que des indemnités reconnues insuffisantes.

Le cadre de cette chronique ne me permet pas de donner une analyse du projet, sur lequel je reviendrai dans un prochain numéro de la *Revue militaire*. Jusque-là les Chambres auront peut-être pris une décision.

— Qui se serait imaginé qu'un journal proposerait la nomination d'un « général » et la création d'un état-major permanent dès le temps de paix? C'est pourtant ce qu'a fait le *Tagblatt* de Schaffhouse. Et les raisons dont il appuie sa proposition ne sont pas sans valeur. Quelle perturbation en effet, dans toute l'armée et spécialement dans le haut commandement par le chassé-croisé que déterminerait la nomination du général et des autres hauts officiers composant son état-major! Assurément, nos institutions démocratiques n'auraient rien à craindre de cette création; elles sont à l'abri des coups d'Etat militaires. Nous ne pensons cependant pas que cette idée fasse son chemin; si l'on voulait organiser des commandements permanents c'est ailleurs qu'il faudrait commencer; mais ce qu'elle a de juste et de réalisable c'est qu'il faut avoir une réserve d'officiers supérieurs, éventuellement qualifiés pour le commandement en chef et non pourvus d'un commandement et dont, par conséquent, on pourrait disposer sans amener dans l'armée aucune mutation. Il ne faudrait pas alors que les officiers aptes au commandement en chef restent indéfiniment à la tête de corps de troupes; ils devraient passer la main assez tôt et avant que les forces physiques menacent de les trahir. On pourrait leur donner l'occasion de se rapprocher de la troupe et de faire valoir leurs qualités en leur confiant la direction des manœuvres de corps d'armée.

— Le Commissariat central des guerres vient de faire distribuer la *Liste des règlements et prescriptions de service au 1er janvier 1900*. Cette publication

comble une lacune en mettant chaque officier en mesure de connaître les règlements et instructions qu'il doit posséder et que l'administration lui fournit gratuitement. Il faut rappeler que tous les règlements doivent être réclamés par la voie du service et qu'on ne peut plus se les procurer auprès des commissariats militaires des cantons.

— La Société romande des armes spéciales a tenu samedi 8 décembre son assemblée annuelle à Ouchy. Elle y a entendu diverses communications intéressantes

Le colonel Camille Favre a retracé brièvement les événements de la campagne sud-africaine depuis l'origine de la guerre jusqu'à la situation actuelle. Extrêmement documenté, très au fait de toutes les opérations qui se sont déroulées depuis un an dans le sud de l'Afrique pour les avoir, dès le début, suivies et exposées d'une façon magistrale dans un des grands journaux de notre pays, le colonel Favre a fait ressortir les enseignements nombreux qu'on pouvait retirer de cette campagne. Ces enseignements portent aussi bien sur les effets des armes à feu que sur la tactique employée par l'un et l'autre des belligérants, même souvent sur l'absence de toute tactique et de toute méthode et sur les inconvénients de n'en pas avoir. Il a fourni un certain nombre d'exemples à ne pas suivre et a montré les fautes à ne pas commettre.

Un deuxième conférencier, le sympathique lieutenant-colonel Picot, délégué aux dernières manœuvres françaises de la Beauce, a fait part des impressions qu'il en rapportait, impressions très favorables dans l'ensemble et qui dénotent des progrès considérables et de la valeur de l'armée française.

Le nouveau canon de 75 mm. devait nécessairement aussi attirer son attention d'artilleur; comme tous les officiers étrangers, il a été émerveillé, et intrigué tout à la fois, du fonctionnement de la pièce, de l'organisation et de la place du caisson, dont les dispositifs et la manœuvre sont si entièrement différents de ce qu'on rencontre dans les autres artilleries.

Il a paru toutefois au délégué suisse que les ordres du Directeur des manœuvres ne laissaient pas aux généraux une initiative suffisante et que — peut-être pour la réussite des opérations — on limitait trop leur champ d'action. En outre, et cette observation se rapporte surtout à l'infanterie, on ne paraissait pas tenir suffisamment compte de l'effet du feu. Le lieutenant-colonel Picot n'a du reste pas été seul à faire cette remarque, il cite les constatations analogues d'un officier anglais, retour du sud de l'Afrique, et consignées dans le *Times* des 22 et 25 septembre. (Le conférencier aurait pu ajouter que le mépris du feu est une pratique presque endémique des manœuvres de paix et que les premières balles auraient bientôt fait de la corriger en campagne, surtout dans des régions aussi découvertes que les plaines de la Beauce.)

Le lieutenant-colonel Ed. Manuel a dit ensuite quelques mots sur les manœuvres du III^e corps d'armée dans les environs de Zurich et sur la part qu'y ont prises les artilleries de campagne et de position.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'obusier lourd de campagne en Chine. — Une victime de l'expédition : colonel comte York de Wartenbourg. — Le canon Ehrhardt.

Grand succès en Chine pour notre obusier lourd de campagne. Le mérite en revient au capitaine Kremkow, chef de batterie dans le bataillon d'obusiers lourds de l'Asie orientale. L'empereur l'a décoré de l'Ordre pour le mérite, décoration bien due.

C'était le 20 septembre, devant le fort I. de Peitang-forts. Le capitaine Kremkow avait surmonté tous les obstacles qui s'opposaient au transport de ses obusiers du poids de 1800 kg., sans l'avant-train. Pas de chevaux ni de mulets de trait; on se servait de bœufs et de « coolies », le moyen ordinaire de transport en Chine et au Japon. Les pionniers du bataillon avaient préparé les emplacements.

Avant l'arrivée de la batterie Kremkow, les alliés ne disposaient que de pièces russes à plein fouet, d'un effet presque nul. Aussi le feu des Chinois mettait-il leurs avant-postes en fâcheuse posture. A l'aube on comptait déjà une centaine de blessés.

A 5 heures du matin, la batterie ouvrit son feu à tir courbe. Immédiatement, il sema l'épouvante parmi les défenseurs. Ceux-ci se considéraient comme en sécurité parfaite derrière leurs parapets et dans leurs abris. Changement de décor à vue. Les obus tombent du ciel et ravagent les abris; les éclats volent de toutes parts; au milieu du fort, le Yamen prend feu.

Vers 9 heures, les Chinois lâchent la position et fuient sur leur flottille. Mais l'assaut est périlleux encore, moins à cause du feu de l'ennemi que par suite d'une infinité de mines disposées avec une intelligence diabolique. Quel danger d'instruire dans l'art de la guerre des nations à demi-civilisées. Elles n'apprennent que trop bien l'usage des engins de destruction.

L'intérieur du fort était parfaitement vierge de combattants; tout s'était retiré. On trouva des canons Krupp de première qualité et — c'est presque incroyable et pourtant vrai — une abondante provision de notre propre fusil modèle 1898, dont nous sommes si chiches envers nous-mêmes! Il faut absolument, à l'instar de ce que fit la France jusqu'à 1885 une loi prohibant la vente d'armes à feu à toute nation quelconque. On a

maintenant la certitude qu'à l'insu du gouvernement la fabrique d'armes et de munitions (Löve) à Berlin a fait des ventes importantes à la Chine.

Puisque j'en suis à cette funeste campagne de Chine, permettez-moi de rappeler le souvenir d'une de ses victimes que vous connaissez en Suisse. Vous avez vu en pleine santé, à vos manœuvres de 1899, le colonel comte York de Wartenbourg. Il appartenait à l'état-major du général-feld-maréchal comte de Waldersee, commandant des troupes alliées. Vos journaux vous ont dit la cause de sa mort. Quelques notes biographiques seront sans doute les bienvenues.

Il était le petit-fils de notre célèbre comte York qui, par la convention de Tauraggen en 1812, prépara la rénovation de la Prusse opprimée et presque anéantie. Il naquit en 1850. En juillet 1870 il entra en ligne au 3^e uhlans à Brandebourg. Enseigne au mois d'août et lieutenant à la fin de l'année, il reçut la croix de fer de 2^e classe. Il passa par l'académie de guerre de 1878 à 1881, fut commandé au grand état-major en 1882, devint attaché militaire à Vienne en 1884 et à St-Pétersbourg en 1885. Il y resta jusqu'en 1893, coupant son séjour par son mariage, en 1889, avec une baronne, Joséphine de Bronikoska, de nationalité russe.

A son retour au pays, il devint officier d'état-major des cuirassiers n^o 1, puis commandant du 15^e uhlans à Strassbourg, enfin chef de la section russe au grand état-major et, en même temps, professeur à l'académie de guerre.

York était réputé comme particulièrement au courant des institutions militaires russes. A Strassbourg, il était très aimé. Du reste, célèbre comme auteur militaire. Je l'ai cité plus d'une fois. Vous connaissez ses œuvres : *Napoléon chef d'armée* (Napoléon als Feldherr); *Les progrès de la puissance russe en Asie* (Das Vordringen der russischer Macht in Asien), etc.

Il maniait parfaitement le russe; et peu d'officiers étaient mieux au courant que lui des théâtres probables de la guerre dans l'est de l'Europe.

Requiescat in pace!

— On fait grand bruit en Allemagne dans la presse militaire et politique des usines Ehrhardt, plus exactement de la *Rheinische Metallwaren- und Maschinenfabrik*, à Dusseldorf, qui a créé un nouveau matériel d'artillerie à tir rapide. Celui-ci porte le nom de matériel C. 1900 (construction 1900). A en croire l'*Armeeblatt*, de Vienne, et d'autres journaux hebdomadaires, il serait unique en son genre. La *Militär-Zeitung*, de Berlin, dont le rédacteur est le capitaine Oettinger, parle de cette nouvelle artillerie avec beaucoup de réserve et engage ses confrères à ne pas « s'emballer » pour un canon qui n'a pas encore fait ses preuves.

M. Ehrhardt, le directeur de l'usine de Dusseldorf, est conseiller d'architecture (Baurath); il a fondé, ou acquis, des établissements métallurgi-

ques destinés à faire concurrence à Fr. Krupp et à d'autres constructeurs. Le Ministère de la guerre n'a pas vu de mauvais œil cette entreprise nouvelle, il y est au contraire plutôt favorable, tout ce qui peut développer l'industrie étant bien reçu par le gouvernement.

Le nouveau canon Ehrhardt réalise le recul de la bouche à feu sur l'affût; il présente un affût à frein hydraulique et à bêche de crosse à ressort. Le coulissage de la bouche à feu sur l'affût est limité par un frein à glycérine. L'affût lui-même a une forme qui rappelle celui du matériel Canet « à télescope ». Il est susceptible d'être allongé ou réduit. Allongé, il assure à la pièce un recul très long et par conséquent très doux; réduit, il donne à la voiture-pièce une longueur plus faible pendant la marche, ce qui est avantageux pour la profondeur des colonnes. Ces dispositions, assez ingénieuses, il est vrai, entraînent naturellement des complications assez nombreuses et assez délicates dans la construction¹.

La fabrique construit, paraît-il, deux types courants de pièces, l'un du calibre de 7,5 cm. tirant un projectile de 6,5 kg. à la vitesse initiale de 500 m., l'autre, calibre 7,62 cm., projectile de 6,5 kg., également, vitesse 550 m. La fermeture est, au choix, à vis, à coin ou à vis excentrique Nordenfekt. Les autres parties du matériel ne diffèrent pas essentiellement des autres artilleries et ne présentent rien de caractéristique.

On prétend que l'Angleterre a fait une commande de dix-huit batteries de ces pièces à Ehrhardt, en même temps qu'elle lui demandait 900 caissons et 54 000 coups. Certains journaux affirment qu'il ne s'agit pas de canons du système Ehrhardt, mais bien d'un autre système anglais, tandis que d'autres protestent contre toute livraison de matériel à l'Angleterre, qui doit, disent-elles, être considérée comme nation belligérante et encore en état de guerre en Afrique. La confiscation des pièces par le gouvernement allemand s'imposerait en conséquence. Pour ma part, je ne crois pas que ce matériel soit destiné à l'Angleterre ni que le gouvernement ait fait aucunes démarches pour retenir sa livraison. On paraît être en Allemagne plus calme que l'hiver passé, alors qu'un petit journal démocrate-socialiste avait fait courir le bruit que l'usine Fréd. Krupp livrait des obus à balles à l'Angleterre et que l'émotion était à son comble.

M. Ehrhardt est d'ailleurs très entreprenant. On m'a affirmé qu'il avait fondé une compagnie pour acheter des armes hors de service afin de leur

¹ La pièce Ehrhardt a été présentée à la Commission suisse du nouveau canon aux essais effectués au commencement de cette année. La Commission l'a trouvée extrêmement ingénieuse et d'un bon fonctionnement. Cependant, pour divers motifs, on n'a pas poursuivi les expériences avec ce matériel.

Des dessins de la pièce de 7,5 cm. et sa description abrégée viennent d'être publiés dans la livraison de novembre de la *Schweiz. Zeitschrift für Artillerie und Genie*, laquelle renferme également les résultats d'un tir exécuté le 21 septembre dernier au polygone de Unterlöss près Hanovre avec une batterie Ehrhardt à tir rapide devant des commissions d'artillerie de divers Etats étrangers. (Réd.).

faire subir quelques transformations et les négocier ensuite à des Etats « d'un degré de civilisation moins avancé ». On cite dans cet armement des canons de 8,8 cm. c. 73/88 dont on ferait un canon à tir rapide par l'adjonction d'une bêche de crosse et l'emploi d'une cartouche métallique. Je dois avouer que ce genre d'opérations serait infiniment plus dangereux que celui de la fourniture de 18 batteries à l'Angleterre. Parmi les collaborateurs de Ehrhardt se trouve, dit-on, un major-général, écrivain militaire bien connu, qui ferait partie du conseil d'administration de la compagnie de Dusseldorf...

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

La réforme militaire. — Les lectures d'hiver pour l'instruction de l'armée. — La question de l'infanterie montée.

Beaucoup de gens, qu'ils aient ou non des connaissances militaires, ont hasardé des opinions diverses sur la nature des réformes radicales dont l'introduction dans l'armée anglaise est généralement reconnue nécessaire. Le *Daily Mail* a récemment publié un article sur cette réforme. Voici, brièvement résumés, les différents points qu'il développe :

1^o Actuellement, peu de temps est consacré à l'instruction militaire du soldat et beaucoup à des corvées et autres besognes accessoires. Outre les marches d'hiver, exécutées deux fois par semaine, l'ensemble des occupations du soldat d'infanterie, qui ne lui seront probablement d'aucune utilité dans le service actif, doivent lui être inculquées en six semaines. Cette période est connue sous le nom de « Field Training ». Durant ce court laps de temps, le soldat anglais est censé pratiquer en même temps l'instruction individuelle, les exercices de tir, les travaux du service en campagne, etc. Naturellement, dans ce temps si court, il ne retire de son travail que bien peu de fruit.

Le *Daily Mail* déclare que l'on va changer tout cela. Les hommes libérés seront formés en corps spéciaux et chargés des corvées qui incombent en ce moment aux soldats de l'armée active. Ces derniers recevront l'instruction militaire pendant dix mois, au lieu de six semaines. Le travail de l'année sera réparti comme suit :

a) Pendant quatre mois, les hommes seront exercés dans le cadre de la compagnie, sous la direction de leurs officiers. Ce sera l'instruction individuelle, le service d'éclaireurs, les travaux de pionniers, la marche dans le terrain afin d'apprendre à se couvrir ;

b) Pendant quatre autres mois, le travail sera poursuivi dans le cadre du bataillon : attaque et défense de positions, tir de guerre, etc. ;

c) Pendant deux mois, les grandes manœuvres ;

d) Deux mois de congé.

2° La plus grande attention sera apportée à l'instruction du tir. Les bons tireurs seront distingués.

Les cibles, disposées sur un large espace, figureront un ennemi. Les hommes exerceront les mouvements d'approche et exécuteront leurs manœuvres exactement comme s'ils avaient à faire à un ennemi réel.

3° L'instruction de l'artillerie sera améliorée. De vastes étendues de terrain seront acquises par le War Office pour les grandes manœuvres, le tir et les évolutions pratiques de l'artillerie.

Tel est, en raccourci, le thème du *Daily Mail*. Mais je crains que ceux qui espèrent une complète révolution dans l'organisation de l'armée ne soient désappointés. D'ailleurs ces remaniements ne sont pas des changements proprement dits. Ce que l'on demande dans le pays, c'est une organisation qui fournisse à l'armée un nombre suffisant de recrues, nombre proportionné aux besoins.

D'après mon opinion, M. Brodrick, le nouveau ministre de la guerre, n'est pas partisan des brusques réformes. D'une manière générale, je ne puis dire ce que sera la réforme, et j'aurais bien tort de prétendre le savoir, quand le nouveau ministre de la guerre et le nouveau commandant en chef n'ont émis à ce sujet aucune idée. Mais ce que nous savons, du moins, c'est que la conservation de soi-même est la première loi des nations, et que cette conservation ne peut être assurée que par la force navale et militaire.

Pour une armée comme celle de la Grande-Bretagne, dont les services se font pour la plupart au loin, il me semblerait impossible d'adopter le service obligatoire tel qu'il est actuellement compris. L'Angleterre est la seule puissance d'Europe qui n'ait pas adopté la conscription comme moyen d'obtenir la plus grande force militaire. D'autre part, si elle espère maintenir un service militaire suffisant pour ses besoins par le seul moyen du volontariat, ce service devrait posséder quelque attrait extraordinaire. Or, jusqu'ici, cet attrait a fait défaut.

Lord Wolseley a communiqué à l'armée son désir que, pendant les mois d'hiver, les officiers supérieurs organisent des leçons sur des sujets militaires aux officiers et soldats sous leurs ordres. Cette instruction donnée aux officiers, tout en se référant aux *Queen's regulations*, ne se limitera pas à des interrogations et à des réponses. Elle consistera en la lecture des *drill books* des diverses armes, tactique, principes de stratégie, usages de la guerre admis par les peuples civilisés, etc. Il devra y avoir, au minimum, une de ces lectures par semaine, d'une heure de durée.

Pour plus de variété, pourront être entreprises aussi des études de la carte. Des problèmes pourront encore être posés aux officiers, sans dis-

inction de rang militaire. Un court délai, au plus quinze à vingt minutes leur sera accordé pour la solution. Les officiers seront tenus de formuler verbalement les ordres qu'ils donneraient à leurs hommes avec l'exposé des motifs.

Les officiers supérieurs imposeront des conférences aux jeunes officiers ayant une expérience du service actif : connaissance des devoirs de l'infanterie montée, etc.

Dans les divisions où il y a un *Deputy Assistant Adjutant General for Instruction*, le général commandant s'arrangera pour donner une conférence sur un sujet militaire tous les quinze jours.

Ces lectures seront obligatoires pour tous les officiers et sous-officiers de la garnison.

La lecture aux hommes, une fois par semaine au moins, incombera aux chefs d'escadron, de batterie, et aux commandants de compagnie. Pour l'instruction, on n'emploiera pas le système des demandes et des réponses ; les officiers et sous-officiers seront commandés pour faire une lecture en présence du capitaine, puis quelques questions seront posées aux hommes pour s'assurer qu'ils ont bien compris. Une attention spéciale sera vouée au service des avant-postes, éclaireurs et autres devoirs de même nature ressortant du service en campagne.

* * *

Les autorités militaires aux Indes commencent à se préoccuper de la question de l'infanterie montée. Lorsque les leçons acquises dans la guerre contre les Boers viendront en discussion, on s'en servira pour trouver, si possible, la solution de cette question. On écrira sans doute énormément sur ce sujet, mais le seul point sur lequel nous devons porter notre attention est de procurer une plus grande mobilité à l'infanterie. A cet égard, nous tirerons de précieux enseignements de la guerre sud-africaine.

Il faudra craindre toutefois les conclusions hâtives, qui prétendraient tirer des expériences du Sud-Africain des leçons applicables à une guerre européenne. Une telle conséquence me semble d'une vérité extrêmement douteuse.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les dernières manœuvres. Considérations générales. — L'aéronef à hélices, système Kress. — Les prochaines grandes manœuvres. — Manœuvre combinée d'une brigade d'infanterie et de la flottille du Danube. — Une brillante performance équestre. — Lancement d'un nouveau navire de guerre. — Une école d'application pour médecins militaires.

Dans notre chronique d'octobre, nous avons donné un compte rendu très succinct des grandes manœuvres d'armées en Galicie. La place nous

a manqué pour le faire suivre de quelques considérations générales. Nous allons les présenter ici, très brièvement. Et d'abord, un mot en ce qui concerne le fractionnement des corps d'armée en 2 ou 3 divisions.

Des troupes d'une importance numérique relativement aussi faible que celles qui ont pris part aux dernières manœuvres pourraient fort bien ne pas être fractionnés en corps d'armée, car les chefs seront toujours involontairement portés à opérer avec les divisions, plutôt qu'avec les corps entiers. En tout cas, la répartition des armées en deux corps seulement, et en général tout groupement par deux, rend la conduite des troupes beaucoup plus difficile. Ce que nous disons ici des armées entières s'applique aussi aux corps isolés. On les répartira de préférence en trois, plutôt qu'en deux divisions.

Les marches accomplies aux dernières manœuvres par les troupes, notamment par les 10^e et 11^e corps, du parti est, ont été très remarquables. Les trajets effectués ont été rarement inférieurs à 40 km. par jour. D'après les dispositions prises par la direction des manœuvres, la longueur des étapes ne devait pas, dans la règle, excéder la mesure normale de 20 km. par jour, mais en fait, les troupes ont exécuté des marches deux fois plus longues, en comptant les distances qu'elles devaient parcourir chaque jour pour se rendre des points de rassemblement à leurs lieux de dislocation et vice-versa. Néanmoins, le nombre des malades et des trainards a été très faible. D'une manière générale, l'état sanitaire des troupes a été constamment très bon, en dépit d'un service de subsistances difficile, des mauvais cantonnements et du temps froid et pluvieux qu'il a fait.

Le service d'alimentation des troupes a été en général très satisfaisant. Pendant les grandes manœuvres proprement dites, du 11 au 15 septembre, le supplément de solde de 20 hellers par jour et par homme, payé à titre d'indemnité de subsistances, a permis de distribuer à la troupe une nourriture plus abondante. Quand le service de cuisine pouvait être fait normalement, l'homme recevait à déjeuner de la soupe à la farine ou du café noir; pendant la matinée, jusqu'au repas principal, un petit morceau de saucisse, de fromage ou de lard du poids de 70 à 80 gr.; à diner, outre la soupe et la viande, quelques légumes; pommes de terre, orge ou riz; enfin le soir, de la soupe à la farine ou du café noir et en plus quelque autre aliment chaud: pommes de terre, gruau, riz, etc. Si l'on songe que la troupe avait droit, en outre, à une ration de pain journalière de 840 gr. par homme, on reconnaîtra volontiers qu'elle était abondamment nourrie. Pendant les deux derniers jours de manœuvres, le service de subsistances a malheureusement subi quelques irrégularités. Par suite de l'heure tardive de la cessation du combat et des longs trajets qu'elles avaient à faire pour gagner leurs cantonnements, la plupart des troupes n'ont eu leur soupe que tard dans la soirée et même quelques-unes seulement dans la nuit.

Le dernier jour, les troupes se mirent en route vers une heure de l'après-midi, immédiatement après la fin de la manœuvre, pour atteindre leurs cantonnements, où elles devaient attendre le moment de monter en wagon. Beaucoup avaient une marche de 25 à 32 km. à faire pour arriver à la station, distance qui, ajoutée à celles qu'elles avaient déjà parcourues le matin depuis leurs cantonnements jusqu'à leurs points de concentration, porta le trajet total effectué ce jour-là — 15 septembre — par ces troupes à 50 et même jusqu'à 60 km. Dans ces circonstances, on comprend que ces troupes n'aient pas pu cuire la soupe à leur arrivée.

Les marches accomplies par les grands corps de cavalerie ont été en moyenne de 60 km. par jour. Néanmoins, les chevaux sont restés constamment alertes et en forme. Leur service de reconnaissance terminé, les corps de cavalerie exécutèrent, de part et d'autre, de grandes attaques aux ailes des deux armées en présence. En cas de guerre, ces charges ayant lieu avant que le combat proprement dit ait commencé eussent signifié que ces armées renonçaient à employer leur cavalerie comme arme combattante, destinée à amener la décision sur le champ de bataille, à compléter la victoire ou à empêcher l'anéantissement complet des troupes en cas de défaite.

L'artillerie s'est bien acquittée de sa tâche, qui consiste à préparer et à appuyer l'attaque de l'infanterie.

Vu la rareté des communications et la configuration accidentée des terrains des manœuvres, les troupes auxiliaires ont eu fréquemment à intervenir pour construire des ponts et d'autres passages, améliorer les chemins, déblayer le champ de tir en avant des troupes, etc.

Les abris exécutés en divers endroits par les troupes à pied ont été établis d'une manière très pratique et répondaient bien à leur double destination : masquer les troupes retranchées et les protéger contre les effets des projectiles ennemis. Les pionniers d'infanterie, chargés en partie de ces travaux, se sont montrés tout à fait à la hauteur de leur tâche.

Les essais d'utilisation des automobiles pour le service des rapports, etc., échouèrent en grande partie, tant par suite du mauvais état des routes qu'à cause des défauts encore inhérents à ce genre de véhicules. En outre, un accident survenu au début des manœuvres impériales est venu ébranler la confiance que l'on pouvait avoir dans l'emploi de ce nouveau moyen de transport. Effrayés par un teuf-teuf, les chevaux d'une voiture dans laquelle se trouvaient trois généraux s'emportèrent. Dès lors, la direction des manœuvres fit suspendre la circulation des automobiles sur le théâtre des opérations.

Néanmoins, l'administration militaire s'occupe activement de rechercher un modèle d'automobile utilisable dans l'armée, notamment pour le service des lourds transports.

D'après ce qu'annonce la *Reichswehr*, l'administration aurait récemment

édicte un règlement pour la construction des automobiles de guerre. La voiture doit avoir une surface de chargement d'environ 5 m², les côtés de la caisse doivent être démontables et le véhicule doit pouvoir supporter une charge de 2500 à 3000 kg. Le moteur doit être assez puissant pour permettre à la voiture chargée de se mouvoir à une allure modérée même dans des conditions de transport défavorables : fortes rampes, sol détrempé, boueux ou recouvert de neige, etc. En outre, pendant l'arrêt de la voiture, la force motrice doit pouvoir être utilisée par transmission dans un autre but, par exemple, pour actionner des machines de renfort.

L'administration se serait décidée en faveur des moteurs à benzine et elle aurait déjà commandé une voiture du type ci-dessus décrit à la fabrique de moteurs Daimler — société en commandite — à Vienne-Neustadt.

Les manœuvres ayant eu lieu dans un terrain plutôt couvert, les observations faites en ballon captif n'ont donné, cette fois, que des résultats peu satisfaisants. Les deux armées ne possédaient chacune qu'un seul détachement d'aérostiers disposant d'un ballon cerf-volant et d'un ballon sphérique. Ce dernier type d'aérostats n'a pas été employé. On a pu constater que les ballons captifs ne fournissent qu'un champ d'observations assez restreint et que plusieurs aérostats seraient nécessaires pour explorer un terrain occupé par de grandes masses de troupes.

Il est regrettable que l'aéronef captive à hélices, inventée en 1895 par l'ingénieur viennois Kress, n'ait pas encore pu être utilisée dans des buts militaires. Il s'agit d'un engin pourvu de deux grandes hélices d'un diamètre d'environ 10 m. et ayant une surface de voilure de 50 m², actionné par un moteur d'une force de 20 chevaux et pouvant élever dans les airs une charge de 450 à 500 kg. Le poids total de cet hélicoptère non monté est d'environ 325 kg. sans le câble.

D'après une communication de l'inventeur, parue dans le numéro de juin 1900 de la *Revue de navigation aérienne et de physique atmosphérique*, cette machine d'un système nouveau pourrait remplacer les ballons captifs, au regard desquels son emploi offrirait les avantages suivants :

1. L'aéronef au complet, avec son moteur, son câble et son combustible — charbon ou benzine — pourrait être chargée sur trois voitures seulement, en sorte qu'elle serait d'un transport plus facile que les ballons captifs ordinaires.

2^o Trois ou quatre hommes suffiraient pour appareiller l'aéronef, qui serait prête à partir dans l'espace de dix minutes.

3^o Dans le rayon circonscrit par la longueur du câble, l'aéronef est dirigeable, en sorte que celui qui la monterait pourrait choisir à son gré le point le plus favorable à ses observations.

4^o L'aéronef permettrait de transporter rapidement quelques hommes de l'autre côté d'une rivière ou d'une gorge, sur une éminence, etc.

5^o L'aéronef, avec tous ses accessoires, coûterait moins qu'un ballon

captif. Son emploi, moins compliqué, serait également moins onéreux, par suite de la suppression des voitures transportant les récipients de gaz pour les ballons captifs.

6° Par le vent, l'aéronef se maintient plus tranquille que les ballons cerf-volant eux-mêmes. En cas de rupture du câble ou d'arrêt de fonctionnement du moteur, l'aérostat, soutenu par ses larges ailes, qui l'empêchent de tomber trop rapidement et assurent sa stabilité, redescend avec une vitesse de 8 m. par seconde. Il est pourvu de pieds élastiques qui amortissent le choc et permettent à l'aéronaute d'atterrir sans danger.

Ces indications se basent sur des expériences faites avec une aéronef modèle à deux hélices d'un diamètre de 2 et 4 m. Si les prévisions de l'inventeur se réalisent en fait, cet engin est évidemment appelé à jouer un grand rôle dans le domaine de l'aérostation militaire.

Malheureusement l'ingénieur Kress rencontre des difficultés d'ordre financier qui retardent ainsi depuis longtemps les expériences qu'il aurait voulu entreprendre avec son hélicoptère cerf-volant, une autre machine aérienne dont il est également l'inventeur.

— Les grandes manœuvres de l'année prochaine auront lieu dans les environs de Fünfkirchen, en Hongrie. Trois corps d'armée y prendront part: le 3^e (Graz), le 13^e (Agram) et le 5^e (Preshourg).

Ces manœuvres revêtiront donc, comme les dernières et comme celles de Guns, en 1893, le caractère de « manœuvres d'armées. »

— Un exercice très intéressant de passage de rivière a eu lieu les 28 et 29 août, près de Duna Almas, à 20 kilomètres environ en aval de la forteresse de Komorn.

Il s'agit d'une manœuvre à double action exécutée par la 66^e brigade d'infanterie et qui mérite une attention spéciale par le fait qu'elle eut lieu avec la coopération d'une partie de notre flotille du Danube. Le parti nord, formé d'un bataillon et d'un quart escadron, opérait avec le concours des anciens moniteurs *Maros* et *Leitha* et du torpilleur de 2^e classe I, tandis que les moniteurs de type nouveau *Szamos* et *Körös* et le patrouilleur A, avaient été rattachés au parti sud, composé de 5 bataillons, 1 escadron, 1 batterie, 1 compagnie de pionniers et 2 équipages de ponts. Le parti nord, occupant le secteur qui lui avait été assigné sur les rives du Danube, était censé faire partie d'un corps de troupes plus considérable posté en observation dans la région comprise entre Komorn et Graz. Le parti sud devait tenter un passage démonstratif à Duna Almas, afin de faciliter la traversée du fleuve à un corps de troupes supposé qui, venant de Budapest, devait franchir le Danube, le 29 août, à Graz.

Dans l'après-midi du 29 août, une fusillade très vive, appuyée par le feu de la batterie de campagne du parti nord, laquelle avait pris position

à couvert sur une hauteur dominant le fleuve, s'engagea entre les deux adversaires et se termina par la destruction des trois bâtiments du parti nord. Le lendemain matin, à 3 h. 30, commença la traversée du fleuve par le parti sud. Elle s'effectua en six convois consécutifs et s'acheva dans la matinée, vers les 9 heures. Les deux moniteurs du parti sud ne rentrèrent en action qu'à partir de 5 h. du matin, après le débarquement du second convoi. Ils se mirent à descendre le fleuve et à canonner quelques petits détachements ennemis qui battaient en retraite. Peut-être auraient-ils prêté un concours plus efficace aux troupes de leur parti s'ils étaient restés au lieu du passage pour tenir en échec, par un feu nourri, l'ennemi posté en observation sur l'autre rive, ce qui eût permis aux troupes du premier convoi de débarquer plus à couvert.

— Un exploit très remarquable, qui donne une idée de l'excellence et de la bravoure traditionnelles de la cavalerie de Landwehr hongroise, a été accompli par un détachement du 3^e régiment de hussards honvéds aux derrières manœuvres de division de cavalerie, à Temesrekas, en Hongrie.

D'après ce qu'écrivait la *Danzers Armee Zeitung*, le défenseur avait occupé, avec son infanterie et sa cavalerie, une position très forte, et son artillerie qui se trouvait à l'aile gauche, était à couvert derrière un monticule abrupt, rocailleux et à arête très étroite sillonnée par un profond fossé. Le commandant du bataillon d'infanterie n'avait pas jugé à propos de protéger son aile gauche, parce que, de ce côté, il n'attendait que de la cavalerie et la position était imprenable par des troupes de cette arme. Quelle ne fut pas la stupéfaction de l'infanterie lorsqu'elle se vit subitement attaquée sur cette arête, large de 60 m. à peine, par des hussards honvéds qui avaient bravement escaladé le monticule et sauté par-dessus le fossé! Le soutien d'artillerie dispersé, l'aile gauche du défenseur bousculée, tels furent les résultats de cet acte de bravoure qui décida en partie du sort de la bataille.

Il est sans exemple dans l'histoire de nos manœuvres, qu'un fossé mesurant 3^m20 de largeur et 1^m70 de profondeur ait été franchi, après huit jours de pénibles exercices, par trois escadrons de hussards complètement équipés et chargés du manteau et d'une ration de fourrage. Sur les 388 cavaliers qui exécutèrent ce tour de force, deux seulement restèrent dans le fossé, et encore uniquement par le fait qu'au moment de l'enlèvement pour le saut, le terrain avait cédé sous les pieds de leur monture.

— Nous avons parlé, en octobre, du lancement à Trieste, le 7 septembre, du nouveau navire de guerre le *Habsbourg*.

Le 29 octobre a eu lieu dans les chantiers de constructions navales de Pola le lancement du nouveau croiseur-torpilleur le *Szigesvár*, le troisième

de nos navires de guerre dont les noms rappellent des faits d'armes remarquables qui se sont passés sur terre.

Le premier bâtiment de cette catégorie est le *Zensa*, qui se trouve actuellement en Chine, et le second l'*Aspera*; ils ont été lancés celui là le 18 août 1898 et celui-ci le 3 mai 1899.

Le coût du nouveau navire complètement appareillé et prêt à prendre la mer s'élèvera armement compris, à environ 5 millions de couronnes.

— En date du 1^{er} octobre, le ministère de la guerre a décidé la création d'une Ecole d'application pour médecins militaires. Elle a pour but en première ligne de former des aspirants-médecins, d'étendre les connaissances acquises par eux dans les Universités et de leur donner la culture médicale théorique et pratique qu'ils devront posséder pour exercer leur profession en temps de paix et en campagne. En seconde ligne, elle sera une école de perfectionnement pour les jeunes médecins de l'armée active, qui auront l'occasion de prendre part aux cours qui y seront organisés.

L'Ecole s'ouvrira à l'hôpital de garnison n° 1 à Vienne.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le ministre de la guerre. — Quelques livres. — Le budget de la guerre.

Des événements regrettables ont attristé ces quelques semaines. L'énergique volonté du ministre de la guerre a provoqué des conflits que tout autre que lui se serait évertué à empêcher. Comme nous le verrons, tout à l'heure, en parlant du Rapport sur le budget de la guerre, il y a des gens dont la passion est d'associer les contraires, plutôt que de reconnaître qu'ils s'opposent les uns aux autres. M. Raiberti, auteur du Rapport en question, démontre très nettement que le mal dont souffre notre armée c'est la coexistence de principes qui ont fait leur temps, et hors d'usage avec les aspirations du progrès. C'est que nous n'avons plus l'ancienne armée de carrière, tout en ayant conservé les mœurs. C'est que nous sommes sous le régime de la nation armée sans en comprendre les nécessités.

En face de cette constatation, vous penserez que M. Raiberti conclut qu'il faut opter. Eh bien, pas du tout : il propose des compromis, des acheminements. Vous prétendez que 2 et 2 font 4, et moi je soutiens que 2 et 2 font 6, a-t-il l'air de dire : mettons que 2 et 2 font 5, et n'en parlons plus. Ces procédés conviennent aux marchandages. Mais il s'agit ici de tout autre chose. Un médecin vous conseille, pour guérir, de prendre un bain froid. Un autre préconise une forte dose de quinine. Croyez-vous que

la sagesse consiste à donner une demi-satisfaction à chacun d'eux en avalant la moitié de la drogue et en se soumettant à une immersion dans de l'eau tiède ?

Le général André, lui, n'est pas pour les demi-mesures. Il sait qu'il en résultera pour lui bien des désagréments; mais cette pensée n'est pas pour le faire reculer. Il n'ignore pas que, pour enlever une région qui se gangrène, il faut tailler tout autour et ainsi faire une plaie plus étendue que le mal. L'agrandir vaut mieux que la fermer en suturant les lèvres sur des éléments morbides et putrides.

Donc, il a dû entamer une lutte énergique contre l'esprit de réaction qui règne dans une partie de l'armée. Il a pris la défense des officiers qu'on persécute à cause de leur religion ou parce qu'ils se sont mariés en dehors de l'église. Que, dans l'ardeur du combat, il ait parfois employé des armes mauvaises, c'est possible. Je regrette qu'il ait cru devoir mettre le général Perboyre en non-activité, parce que je considère cette peine comme singulièrement barbare, étant donné qu'on l'inflige sans appeler à se défendre celui qui en est l'objet, et qu'il n'est même pas avisé par une notification officielle de la cause pour laquelle on la lui fait subir. Je regrette aussi que le journal préféré du ministre de la guerre ait cru devoir soutenir cette thèse qu'un officier manque à la discipline en témoignant peu d'empressement à entrer en relations avec la femme d'un camarade, parce que, prétend-il, l'autorisation de mariage délivrée par l'autorité supérieure est comme un brevet d'honorabilité devant lequel tous les militaires sont tenus de s'incliner. Ajouterai-je que le ministre a exhumé, pour fermer la bouche à certaines récriminations, une vieille circulaire du maréchal Soult, inspirée par un esprit singulièrement rétrograde et mesquin et qu'il eût mieux valu laisser dans l'oubli ?

Le général André commet (ou on commet en son nom) bien d'autres erreurs. Mais, tout cela, il le rachète par son ferme dessein de démocratiser l'armée et, sinon d'en bannir les coteries, du moins de les réduire au respect des institutions sous lesquelles nous vivons; par sa résistance aux influences qui cherchent à s'exercer sur sa volonté; par son acharnement au travail; par l'impulsion qu'il a donnée autour de lui à des bureaux plutôt hostiles, et que lui a ramenés l'exemple de son activité, ainsi que l'amabilité de ses relations privées. L'armée lui est moins hostile qu'on ne se plaît à le dire. Elle aime sentir qu'une main ferme tient les rênes du gouvernement, et, à cet égard, elle est servie à souhait. Elle aime qu'on soit juste, et elle reconnaît que le ministre fait une guerre acharnée aux abus. Bref, le passage au pouvoir du général André aura laissé une trace profonde et qui sera durable. Mais on ne peut méconnaître que l'opération chirurgicale à laquelle il se livre présentement, et qui, nous l'espérons, sauvera le patient, n'est pas sans lui donner un violent accès de fièvre.

Mises en quarantaine, duels, brouilles, tous les jours quelque chose de nouveau indique que la crise est à l'état aigu. Cependant, on entrevoit la guérison, si rien ne vient entraver le praticien et si on lui laisse continuer son œuvre.

Il a entamé celle-ci par les deux bouts à la fois. Il a frappé à la tête; il n'a pas craint de sévir contre des généraux. En même temps il s'est appliqué à améliorer l'esprit des jeunes générations en épurant les cadres de nos écoles militaires. S'il n'a pas eu toujours la main très heureuse dans le choix de ses collaborateurs et dans les mesures d'éviction qu'il a prises, ses intentions étaient excellentes, et on commence à s'en apercevoir. D'ailleurs, il réussirait mieux encore dans son entreprise si ses collègues du cabinet, pour des raisons diverses, ne modéraient pas souvent son ardeur.

Mais, comme je le disais en juin, lorsqu'il a succédé au général de Galliffet, il s'occupe surtout des questions de personnes, attendant, pour se lancer dans la rénovation des principes, que ses subordonnés lui semblent suffisamment en main et dociles à son impulsion. Pour important et difficile que soit le travail préliminaire auquel il se livre, l'intérêt en est faible pour la galerie, et j'en ai peut-être déjà trop parlé, m'adressant à des lecteurs qui ne peuvent guère se passionner que pour ces détails en quelque sorte intimes.

Il est vrai que ces quelques semaines-ci ont été assez vides de nouveautés. Peu de faits graves, peu de publications importantes.

Voici pourtant une *Armée de l'ancien régime*, par M. Léon Mention, docteur ès-lettres, examinateur d'admission à Saint-Cyr, et auteur d'une excellente étude sur le *Comte de Saint-Germain*. Ce nouveau livre fait partie de la « Bibliothèque d'histoire illustrée », éditée par la maison Henry May, et, par conséquent, on y trouve beaucoup de vignettes artistiques, empruntées aux monuments de l'époque, des fac-similés d'autographes, etc. Le texte est intéressant, mais il l'est plutôt pour des officiers français que pour des étrangers. Je n'y insisterai donc pas, me bornant à dire que l'auteur n'est manifestement pas un homme du métier. C'est un écrivain, un historien, non un militaire¹.

J'en dirai autant de M. Henri Turot, qui a écrit une bonne biographie d'Aguinaldo²; mais il a considéré son héros beaucoup plus en « homme de révolution » qu'en chef d'armée, qu'en stratège et en tacticien. Sur

¹ Preuve en soit ce contresens que je trouve à la page 176: « L'âme du canon, autrefois percée dans le bronze, se détériorait souvent par suite de la fusion du métal. On y substitue le *grain de lumière* en cuivre qu'on visse à froid dans la pièce. » Cette petite erreur est fort excusable de la part d'un « profane ». Peut-être pourrait-on plus justement lui reprocher de mettre « immondices » au masculin. (Page 14.)

² *Aguinaldo et les Philippins*. Paris, Léopold Cerf, 1900.

les opérations de guerre, il nous apprend peu de choses, au point de vue technique, et les spécialistes le regretteront, car les péripéties de cette lutte sont de nature à exciter leur curiosité. Ils voudraient connaître exactement les faits, puis se rendre compte de leurs causes. Ils ne trouveront pas ici de quoi se renseigner complètement.

Au contraire, la *Revue scientifique* du 1^{er} décembre a annoncé un livre écrit par un professionnel¹. Elle a fait plus que l'annoncer. Elle en a publié une analyse sommaire, une sorte de table des matières analytique qui ne tiendrait pas moins de place que cette chronique. Je ne cacherai pas que je préfère cette méthode aux simples notices bibliographiques ou critiques. L'article de la *Revue scientifique* m'a paru bien fait et a piqué ma curiosité. Aussi ai-je cherché à me procurer l'ouvrage dont il parlait ou, du moins, ses « bonnes feuilles », car il ne doit paraître qu'au commencement de janvier 1901. Il est malheureusement formé de la réunion d'articles qui ont paru dans des revues littéraires publiées à l'usage des gens du monde : par conséquent, on y trouve beaucoup de phrases pour entourer peu de substance. C'est dommage, car le sujet est de la plus haute importance. Il s'agit de l'étude plus ou moins « psychologique » de notre armée. Définir son état actuel ; décrire l'évolution qui l'y a amenée ; indiquer le sens dans lequel on doit aiguiller ses progrès : voilà bien une entreprise digne de tenter un penseur. Peut-être semblera-t-il qu'un mince « major » a bien peu d'expérience et d'autorité pour aborder d'aussi graves problèmes, et pensera-t-on que la valeur des solutions qu'il en offre ne présente pas beaucoup de garanties. On n'aura pas tout à fait tort de se méfier.

Pendant, à défaut d'autres mérites, *Notre armée* a celui d'être d'une actualité palpitante. S'il en faut une preuve, je dirai que toutes les questions qui y sont abordées se retrouvent dans le volumineux travail que M. Raiberti a fait imprimer pour l'édification de la Chambre, au nom de la Commission du budget de la guerre.

Les rapporteurs se suivent et ne se ressemblent pas. M. Pelletan qui, l'an dernier, a dressé un formidable réquisitoire contre l'administration de la guerre, est une manière de sanglier, qui fonce sur les abus et qui, dans son impétuosité, ne s'arrête pas à considérer ce qu'il prétend. Son successeur a des grâces félines, une amabilité toute italienne, et il apporte

¹ *Notre armée*, par le commandant Emile Manceau. Sous ce pseudonyme se cache un chef d'escadron d'artillerie en retraite qui est, depuis une vingtaine d'années, et sous un autre masque, le collaborateur militaire de la *Bibliothèque universelle*. J'ai rendu compte, en février dernier, de ses *Armées étrangères*, et, dans la livraison du mois suivant, quelques pages ont été consacrées à son étude de l'armée suisse. Le volume qu'il va faire paraître (chez Fasquelle, dans la *Bibliothèque Charpentier*) est intitulé, comme le précédent : « Essais de psychologie militaire. » Il se divise en plusieurs parties, qui sont les suivantes : *Nos institutions militaires*. — *Nos officiers*. — *Nos sous-officiers*. — *Nos soldats*. — *Notre organisation militaire*.

un soin extrême à voir où il pose le pied, afin de ne faire mal à personne. Il ménage toutes les chèvres qu'il rencontre et tous les choux qu'il frôle. Trop intelligent pour ne pas voir où nous entraîne le courant du progrès, il est trop prudent pour blesser les convictions d'une foule de braves gens qui sont restés attachés au passé, et c'est ainsi, je disais en commençant, qu'il proclame les vertus du principe nouveau de la « nation armée », tout en voulant conserver les errements en vigueur qui conviennent aux armées de professionnels, dont il proclame pourtant que le type est démodé.

Il a cherché à plaire à la masse des officiers en relevant la solde des capitaines, c'est-à-dire de la catégorie la plus nombreuse, et la plus intéressante. Par ces moyens, on est toujours sûr de réussir. Tout le monde est tombé d'accord pour déclarer très louable une telle intention, et il est hors de doute que le Parlement et le gouvernement se trouvent d'ores et déjà engagés à améliorer la situation matérielle des officiers, la Commission du budget leur fournissant les moyens d'effectuer ces améliorations. Et pourtant il y avait peut-être un emploi meilleur à faire des économies réalisées. Peut-être même eût-il été préférable, pour le bien de la collectivité, de ne les point réaliser. Car on n'a pas créé des ressources nouvelles, mais simplement rogné sur un chapitre pour en favoriser un autre. Nous aurons occasion, tout à l'heure, de revenir là-dessus.

Dès à présent, il est un point sur lequel nous croyons bon d'insister : c'est l'illogisme de la « méthode expérimentale » préconisée par M. Raiberti pour les réformes militaires. Il propose de faire timidement, sur une petite échelle, l'application des mesures demandées par les hommes de progrès. Cette manière de procéder n'a pas l'heur de plaire à ceux qu'il tient à contenter : il leur semble que, lorsqu'on est en présence de deux systèmes opposés, il faut franchement opter, sauf à prendre des dispositions transitoires, pour avancer progressivement et sans à-coups, sans causer de trop grands dommages à des situations acquises, en passant le plus insensiblement possible de l'état présent à l'état à venir. Voici, par exemple, le conflit qui s'ouvre entre les études classiques et ce que nous appelons l'enseignement moderne : veut-on continuer à cultiver les humanités, ou bien, renonçant aux littératures grecque et latine, veut-on pousser les jeunes générations de la France à apprendre les langues vivantes ? C'est, pour l'avenir du pays, une question capitale. On ne s'est pas décidé à la trancher : on a pris la méthode expérimentale en faisant coexister les deux systèmes. Il est facile de deviner que l'expérience ne prouve rien, car la jeune méthode mise en essai se trouve dans des conditions d'infériorité manifeste par rapport à l'ancienne, celle-ci étant en possession d'un long passé et jouissant du prestige de traditions séculaires. Il faut avoir le courage de rompre résolument avec des errements qu'on croit vicieux, si on les juge tels, et non les laisser subsister con-

jointement avec d'autres dont on veut tenter l'application. Malheureusement M. Raiberti n'est pas un intransigeant comme M. Pelletan : il est ondoyant et aimable. De plus, il est jeune, il est encore à l'heureux âge où on croit possible de contenter tout le monde. Hélas ! depuis trois semaines que son Rapport a été distribué, il commence à voir que c'est moins facile qu'il ne le supposait.

Feuilletons donc ce gros volume, plein de graphiques et de diagrammes.

Les premières pages du rapport prennent de très haut le problème militaire. Dans un style large et puissant, avec d'heureuses trouvailles de mots, M. Raiberti expose les causes du mal dont souffre l'armée et les remèdes à y apporter. Un des passages les plus curieux de son préambule est celui où il montre que, après 1815, ce furent les militaires qui réclamèrent le service à court terme, l'organisation des réserves et le retour au principe de la nation armée, tandis que l'opinion publique et les Chambres tenaient énergiquement pour le service à long terme et l'exclusion des réserves.

Les plus hautes autorités de cette admirable génération de soldats et d'écrivains militaires sortis des guerres de la Révolution et de l'Empire, les Foy, les Lamarque, les Morand, les Marbot, les Préval, les Thiébaud, prennent parti pour le service à court terme. Mais la coalition de toutes les autorités civiles fait repousser le projet des militaires. La Commission parlementaire de 1832 déclare qu'il faut « restreindre le prélèvement annuel à faire sur la population dans des limites étroites, sous peine de porter la perturbation dans la distribution générale des éléments divers qui la vivifient, de paralyser les tendances vers le progrès et les améliorations, et, par conséquent, de diminuer les forces sociales du pays. »

C'est ainsi que la durée du service militaire s'élève à six ans en 1818, à huit ans en 1824, reste fixée à sept ans encore en 1832, et qu'on se propose même, en 1844, de la porter à neuf.

Plus tard, on devait perdre de vue les raisons qui amenèrent l'extension de la durée du service militaire. On crut que le service à long terme avait été établi dans l'intérêt de l'armée et au profit de son instruction. En réalité, et les débats parlementaires du temps le démontrent, il avait été établi au profit de la population civile, pour diminuer autant que possible le prélèvement opéré sur elle, et exonérer le plus grand nombre possible de citoyens de la charge du service militaire.

Ce fut le résultat voulu par les Chambres. La Commission du Conseil supérieur de la guerre de 1828 voulait le service de trois ans, pour tout le monde, suivi de six ans de service dans la réserve. Les Chambres écartèrent le service à court terme et l'organisation des réserves corrélatives à ce service.

Mais ne nous attardons pas aux considérations historiques, si piquantes que puissent être les révélations qu'elles nous apportent. Venons-en aux chiffres.

Le gouvernement demandait 693 millions, soit 34 de plus que l'an dernier. La Commission du budget a réduit les crédits de 7 millions, ce qui abaisse l'excédent à 27 millions. Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il

y a augmentation réelle: celle que l'on constate, provenant de l'incorporation du compte spécial d'armement au budget ordinaire, n'est qu'apparente.

Tout compris, le total des crédits pour les dépenses de la guerre s'est élevé, cette année, à 721 millions, soit une charge de 18 fr. 72 par tête d'habitant. Cette charge atteint 27 fr. 98 si on ajoute aux dépenses de la guerre les dépenses militaires de la marine et des colonies, sans tenir compte des pensions. En Allemagne, où le budget de la guerre représente une somme totale de plus de 803 millions, les chiffres correspondants sont respectivement 12 marks 30 et 15 marks 12 (soit 15 fr. 13 et 18 fr. 90).

D'autre part, la quote-part du budget total, soit pour l'ensemble des besoins militaires, soit exclusivement pour le département de la guerre seul, est respectivement de 31,65 et 21,17 pour 100 chez nous, de 16,06 et 13,07 pour 100 chez nos voisins.

C'est dire que les frais, chez nous, sont énormes: le double dans un cas, le tiers en plus dans l'autre, de ce qu'ils sont dans le pays qui possède l'armée la plus forte. Il y a donc un vice dans notre organisation.

Il y en a même plusieurs.

C'est peut-être en augmenter le nombre que d'élever la solde d'officiers qui se contentent de ce qu'ils ont, qui mettent même une certaine coquetterie (une coquetterie que, pour ma part, je trouve très louable), à se contenter de peu, et qui considèrent, à bon droit, le désintéressement comme une des vertus essentielles qu'ils doivent professer. On répond que la France n'a pas à se préoccuper de l'avis des intéressés... désintéressés; que c'est pour sa propre dignité qu'elle est tenue de rétribuer largement ses serviteurs, et de façon, en tous cas, à ne pas éloigner les classes pauvres des grades dans l'armée. Je n'en disconviens pas. Mais il me semble que les éléments roturiers ne sont pas écartés de la hiérarchie, et je crois qu'il y a des nécessités plus urgentes que de faire montre de générosité.

Les Allemands s'amuseraient-ils à jeter de l'argent à des gens qui ne leur en réclament pas? J'en doute. Ils sont trop imprégnés des principes d'utilitarisme en vigueur dans le commerce pour ne pas savoir qu'il faut proportionner l'offre à la demande. Jamais il ne leur viendrait à l'idée, trouvant des officiers autant qu'ils en désirent et ne trouvant pas de sous-officiers, jamais il ne leur viendrait à l'idée de faire des avantages aux premiers à l'exclusion des seconds! C'est par l'effet de conceptions de ce genre que nous en arrivons à dépenser énormément pour un résultat médiocre.

Inutile, je pense, d'insister sur ces erreurs et sur les autres du même genre qu'on rencontre dans le travail de M. Raiberti. Ni le travail le plus acharné, ni l'intelligence la plus déliée ne peuvent suppléer à une certaine expérience des questions qu'on est appelé à traiter. Tant qu'il reste dans

le domaine des généralités, l'honorable rapporteur du budget de la guerre est sur son terrain. Dès qu'il en arrive à l'application, on voit qu'il lui manque ce qu'on peut appeler le sens militaire.

Appliquant son « principe de la nation armée », il veut que les officiers de complément, tout comme les hommes de complément, soient tirés de la population civile. D'autre part, il veut créer par voie de rengagements une catégorie de soldats professionnels. Eh bien, j'avoue que je pense exactement le contraire : j'estime qu'il faut des officiers de carrière, qu'il en faut le plus possible, et qu'il importe, en revanche, de réduire au minimum les soldats de métier. Il serait trop long d'en donner ici les raisons : je les ai exposées ailleurs très en détail et je retrouverai certainement l'occasion d'en parler encore un jour ou l'autre. J'ai simplement voulu marquer que les déductions, en quelque sorte géométriques ou algébriques, de quelques prémisses acceptables, peuvent induire en de graves erreurs des esprits non assouplis aux questions qu'ils ont à traiter.

Personnellement, je ne crois qu'à moitié à la crise de l'avancement et j'estime que c'est par un bon recrutement surtout, et par certaines mesures d'ordre intime, qu'on arrivera à faire donner à notre corps d'officiers tout le rendement dont il est capable. Dire que, « dans le système de la nation armée, il n'y a pas de solution de continuité entre les corps de troupe et le corps des officiers, » c'est faire une jolie phrase qui a un certain air de profondeur. Mais qu'y a-t-il sous cette formule ? Peut-être le désir de supprimer les écoles militaires et de faire passer tout le monde par la caserne. C'est la turlutaine du jour : on ne peut être un homme de progrès, chez nous, en ce moment, sans y verser¹. En tous cas, il ne paraît pas que la pensée de M. Raiberti, sur ce point, se dégage nettement.

Passant à l'examen des chapitres, il opère des « ventilations » de crédit dont l'objet est de débarrasser l'état-major de la besogne de paperasserie qui lui incombe. On peut se demander si d'être payé sur le chapitre 2, au lieu de l'être sur le chapitre 1, modifiera les errements existants. On peut se demander si c'est par voie budgétaire qu'on doit espérer changer les mœurs de l'armée, et s'il appartient au Parlement de donner autre chose que des indications de principes. Mais inutile d'insister.

Où j'estime que la Commission du budget est dans son rôle, c'est quand elle s'élève, comme elle l'a fait page 158, sur des virements illégaux. Il me semble même qu'une telle faute devrait être réprimée par une sanction moins anodine qu'un blâme platonique.

On se rappelle que, l'an dernier, les Chambres avaient voté 75 000 fr. pour l'achat de 250 bicyclettes destinées à deux compagnies de 125 cyclistes : j'ai reproduit, dans ma chronique de septembre (page 676), l'in-

¹ Le *Temps* vient de publier une série de « Lettres sur Saint-Cyr » par « Un Saint-Cyrien », et on y lit que la crise actuelle ne se terminera que le jour où nos futurs officiers porteront le sac. Douce illusion !

jonction formelle adressée au ministre de la guerre de ne détourner, sous aucun prétexte, cette somme de son affectation. Or, nous trouvons à la page 306 du rapport Raiberti l'aveu que cet argent n'a pas été employé comme il aurait dû l'être. Si, comme je le crois, je suis bien renseigné, c'est à des achats d'automobiles qu'il a servi. A quoi bon, alors, tant discuter le budget, si on doit ne pas se conformer aux décisions prises ?

J'admire que la commission du budget laisse passer sans protestations une pareille infraction à un contrat formel. Que ne l'a-t-elle fait, plutôt que de trancher les questions de tactique et d'organisation ?

La loi votée l'an dernier paraît à cette commission un anachronisme. Mais pourquoi donc ne l'a-t-elle pas dit lorsque cette loi est venue en délibération ? L'adoption de celle-ci n'apporte aucune économie. Mais pourquoi avoir attendu qu'elle fût promulguée pour s'en apercevoir ? Que M. Raiberti ait blâmé le général André d'avoir modifié les règles posées par le général de Galliffet en ce qui concerne la composition du Conseil supérieur de la guerre (page 181), qu'il ait nettement indiqué ses idées sur l'octroi des bourses dans les écoles militaires (page 202), c'est encore assez naturel. Mais ces passages ? n'est-il pas naturel qu'on soit tout étonné de les trouver dans son travail :

« Ne serait-il pas logique d'admettre que le corps d'armée, au lieu de se composer de deux divisions, se compose de quatre brigades d'infanterie, d'une brigade d'artillerie et d'une brigade de cavalerie.

» Dans une pareille organisation, les généraux de division deviennent disponibles. L'un des deux divisionnaires, dans chaque corps d'armée, resterait comme *ad latus* auprès du commandant de corps d'armée. L'autre commanderait des formations de réserve. » (Page 192.)

« Les nombreuses fortifications sont un anachronisme. Elles pouvaient arrêter dans leur marche les petites armées du siècle passé, qui vivaient sur des magasins et ne visaient, dans une campagne, qu'à la conquête d'une province.

» Aujourd'hui, ce sont les peuples qui se lèvent, et ce ne sont pas les pierres qui peuvent les arrêter dans leur marche. Si la nation victorieuse rencontre sur sa route l'obstacle d'une forteresse, elle le tourne pour saisir les armées de l'adversaire; les disloquer, si elle le peut: atteindre le gouvernement vaincu dans sa capitale ou le centre politique où il se transporte et lui imposer une paix qui fera tomber les dernières résistances et amènera la reddition des forteresses encore debout.

» C'est l'enseignement qui ressort de toutes les campagnes, comme il était déjà ressorti des campagnes de 1813, 1814 et 1815. Avec l'accroissement des masses que mettra en mouvement la guerre future et la puissance décuplée des engins de destruction, l'inanité, au point de vue de la défense, des ceintures de forteresses n'est plus seulement une question d'histoire: c'est une question de bon sens.

» Inutiles, les forteresses trop nombreuses ont un double danger: c'est de diminuer les troupes de campagne des forces qu'on immobiliserait à leur défense et de démoraliser l'opinion publique si, séparées du reste du pays, elles sont investies, assiégées et réduites à capituler.

» La guerre moderne ne comporte plus qu'un petit nombre de forteresses, et elles n'auront de valeur qu'en proportion des millions qui auront été consacrés chaque année à les mettre à hauteur des derniers perfectionnements de la science. Vouloir en entretenir un grand nombre, c'est se condamner à ne faire, pour aucune, les sacrifices indispensables qui les mettront en état de résister.

» Bétonnées, cuirassées, pourvues de canons à tir rapide de tous les calibres, de mortiers, d'affûts mobiles, de coupoles à éclipse, de tous les autres progrès que tous les arts appliqués et toutes les sciences réunies, la balistique, la métallurgie, l'optique, l'électricité, l'aérostation, peuvent accumuler dans la défense d'une place, les fortifications qui seront conservées ne serviront même pas à résister à l'ennemi! » (Page 327).

Le Rapport sur le budget de la guerre, on le voit, est un traité d'art militaire, une étude de sociologie, une contribution à la philosophie et à la psychologie. Sa lecture est d'un intérêt captivant. Mais elle laisse l'impression d'une incompétence qui s'ignore, et la critique est désarmée par l'inexpérience ingénue, par la candeur tranquille qui transparaitent entre les lignes de cet important document parlementaire.

INFORMATIONS

BELGIQUE

A propos du canon Nordenfelt-Cockerill. — Nous recevons la lettre suivante :

« Seraing, le 3 décembre 1900.

» Monsieur le directeur de la *Revue militaire suisse*,

» à Lausanne.

» Monsieur,

» Vous avez fait paraître dans la « chronique allemande » de la *Revue militaire suisse* de novembre dernier, un article intitulé : « Canon Nordenfelt-Cockerill », dont l'auteur habille l'histoire d'une façon aussi fantaisiste que mon nom.

» Que peut bien avoir fait M. de Nordenfelt à votre correspondant pour que celui-ci le traite d'*être mystique* ?

» M. Per de Nordenfelt, croyez-le bien, n'est pas un *mythe*. Il dirige à Paris des bureaux d'ingénieurs et de dessinateurs, où plus d'un artilleur va le consulter, et je puis vous assurer que c'est bien d'après ces dessins que travaille la Société Cockerill et non pas d'après les miens.

» Dans l'espoir, Monsieur le directeur, que vous voudrez bien insérer cette rectification, sans laquelle l'article de votre chronique allemande